

Intervention de Monsieur Claude BERRUER

Adjoint au Secrétaire général de l'Enseignement catholique
lors de l'Assemblée générale des chefs d'établissement 1° & 2° du 8 décembre 2010

M. AILLET avait proposé 3 thèmes :

- **Animation institutionnelle** : rôle, responsabilité et place de chacun au regard des textes de l'Enseignement catholique
 - **Comment assurer la responsabilité pastorale** au cœur du projet éducatif ?
 - **Comment investir nos différentes missions en s'appuyant sur la dynamique du projet de l'E.C.** : Cap sur l'exploration éducative ?
-

ANIMATION INSTITUTIONNELLE

En tant qu'ancien professeur de Lettres M. BERRUER remarque qu'il y a parfois de curieuses alliances de mots, comme ces deux mots-là. L'animation est dynamique, l'institution évoque la stabilité.

Il s'agit donc d'une responsabilité complexe qui doit assurer la pérennité de l'Institution, portée collégialement, sans craindre la Tutelle dans ses initiatives. Cela évoque pour lui la parabole des talents, ainsi que les 2 piliers du christianisme que sont Pierre, représentant la stabilité de l'Institution, et Paul, représentant le mouvement et l'innovation.

M. BERRUER s'intéresse ensuite aux membres de cette animation institutionnelle et remarque qu'elle n'est pas hiérarchisée. L'impulsion ne se décline pas dans un circuit mais chacun peut la donner, chacun en est acteur. Puis il distingue la mission de l'animation. La mission confère des responsabilités et structure l'Enseignement catholique. Elle concerne le chef d'établissement, le Directeur diocésain, les Supérieurs de congrégation, le S.G.E.C. et ses deux secrétaires nationaux. Il souligne qu'il n'y a pas de hiérarchie : ce n'est pas le S.G.E.C. qui nomme les Directeurs diocésains, mais les successeurs des apôtres à savoir les évêques qui constituent la chaîne de la mission.

La mission confie une responsabilité personnelle - la tutelle confère l'agrément mais peut aussi le retirer – et laisse toute liberté d'action au chef d'établissement. Le Directeur diocésain a besoin de chefs d'établissement créatifs, libres et autonomes, qui ne sont pas des exécutants.

- La mission se vit dans la liberté et la créativité.

Le Chef d'établissement doit créer des conditions pour permettre à l'autre d'être libre, créatif, innovant, d'être pleinement ce qu'il est. Son autorité (qui n'est pas un pouvoir) autorise.

- La mission conjugue liberté et sécurité ce qui est un autre paradoxe.

L'enseignant est soumis aux obligations contractuelles du programme mais possède une marge de liberté qu'il doit utiliser pour être pleinement ce qu'il est, et agir au service du projet commun. M. BERRUER rappelle la remarque de sœur Emmanuelle : « Si tu n'as pas risqué, tu n'as pas vécu. »

COMMENT ASSUMER LA RESPONSABILITE PASTORALE ?

Si on se réfère à l'article 8 du statut de l'E.C., on constate qu'elle ne se cumule pas avec les autres fonctions. La responsabilité pastorale ne s'ajoute pas à une série de responsabilités, elle les traverse. Ce qui est premier c'est que l'exercice se fasse au regard de la pastorale. Une école catholique c'est d'abord une école ! L'annonce explicite n'a pas d'existence en dehors de l'œuvre éducative. La pastorale trouve sa source dans les évangiles. Le chef d'établissement doit mettre en place la pastorale sans être pasteur.

M. BERRUER rappelle la parabole du bon pasteur. Il existait des enclos collectifs gardés par un portier, où les bergers parquaient leur troupeau. Il analyse les actions du bon pasteur : il rassemble ses bêtes et il connaît chacune. Les brebis aussi connaissent la voix de leur pasteur, elles n'obéissent pas au faux pasteur. Puis le bon pasteur prend la tête du troupeau et le conduit, le met dehors, ce qui est traduit dans la Vulgate par : éduquer.

Ainsi la responsabilité pastorale du chef d'établissement consiste à : rassembler, connaître les élèves et les adultes de la communauté éducative (même si l'autre demeure toujours mystérieux et inconnaissable), tenir une parole pour entraîner les membres. Un professeur peut se sentir très lié au projet tout en ne reconnaissant qu'une autorité, celle de l'Inspecteur. Le chef d'établissement a la capacité d'entretenir la cohésion de la communauté par l'adhésion de chacun à la cohérence de sens proposé, sans que rien ne lui échappe. La responsabilité pastorale se définit par la cohérence de l'œuvre éducative avec la référence que sont les évangiles.

Si on se réfère à l'école catholique d'avant Vatican II, on peut dire qu'actuellement l'école catholique n'est plus confessionnelle dans le sens où les signes vestimentaires (soutanes, voiles) ne sont plus visibles et où les élèves ne sont pas tous catholiques. Le projet éducatif fondé sur l'Évangile s'adresse à une communauté ouverte à tous, même à ceux qui ne lisent pas les évangiles. Il apparaît donc que l'Évangile n'est pas le but mais la source.

Chacun peut se demander en quoi son action est cohérente ou incohérente avec l'Évangile, qui est un livre de foi dans lequel Dieu se révèle par son Fils. Ainsi nous ne le reconnaissons comme vrai Dieu que parce que nous le reconnaissons d'abord comme pleinement homme. L'Évangile est Révélation et connaissance de Dieu (approche théologique) mais passe par la rencontre et la connaissance de l'homme (approche anthropologique) : Ecce homo !

Il faut avoir l'audace de repérer ce qui peut contribuer à humaniser une personne :

- Mystère de la foi dans le Dieu créateur. Dans la Genèse, Dieu pose un acte, il s'arrête pour contempler et voir si cela est bon. Eveiller à une responsabilité de type écologique : émerveillement du monde, pédagogie de la contemplation.
- Mystère de l'incarnation. Avant Jésus Christ il y avait 2 mondes séparés : Dieu d'un côté, les hommes de l'autre.

Le prologue de Saint-Jean nous apprend que le Verbe qui était consubstantiel à Dieu, se fait Homme. Le concile de Chalcédoine a affirmé qu'il y a en toute personne une étincelle de divinité. Ainsi le regard que l'on porte sur l'autre fait découvrir une image de Dieu et permet de faire un travail de justice dans une société injuste, hiérarchisée, qui exclut.

- Mystère de la résurrection. Au-delà de toute raison, nous croyions que la mort n'aura pas le dernier mot. Comment donner envie de grandir dans un environnement difficile ? L'éducateur doit repérer des signes positifs et les placer dans la dynamique de la Promesse.

Le croyant respecte la liberté de l'autre, mais peut l'inviter à croire en un Dieu d'amour. L'annonce explicite se manifeste dans le vivre ensemble les valeurs évangéliques. En effet la foi ne se transmet plus par héritage ; il y a eu rupture de la transmission. Les jeunes peuvent avoir une expérience chrétienne en famille, l'établissement pratique alors : la pastorale de l'accueil, ou ignorer tout repère chrétien : c'est la pastorale de proposition. L'établissement propose de découvrir l'Évangile, ce qui est une situation nouvelle. Ainsi il s'agit d'abord d'une annonce explicite de l'Évangile, avant de délivrer un enseignement de la foi.

Pour cela il faut dépasser tout ce qu'on peut savoir, oublier les spéculations théologiques et les dogmes, revenir à la Parole qui permet la compréhension de l'humanité, témoigner de sa rencontre avec la personne de Jésus comme d'une expérience personnelle. Ainsi nous témoignons de la foi qui nous fait vivre aujourd'hui : je suis croyant parce que ça me rend heureux. Comme pour Sainte-Bernadette, nous ne sommes pas chargés de le faire croire, nous sommes chargés de le dire. Comme dans la parabole du semeur, nous avons à semer partout, la croissance ne nous appartient pas.

CAP SUR L'EXPLORATION EDUCATIVE

C'est le projet qui définit l'Enseignement catholique ; il est ancré dans l'anthropologie de l'Évangile :

la personne est fragile, cela nous renvoie à l'incarnation,

la personne est en devenir, cela évoque la résurrection,

la personne est en lien c'est le sens de la communion.

Nous avons à revenir aux fondements de la foi chrétienne en nous appuyant sur cette anthropologie à travers les thèmes annuels proposés mais pas seulement : c'est tout un patrimoine à exploiter.

La vie de l'Enseignement catholique, c'est la vie des établissements animée par l'initiative et la créativité pour avancer au large, car nous avons foi en un Dieu de la libération.

QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- Foi et Sécurité :

La sécurité est le problème de notre temps, surtout en période électorale ! Mais au-delà de la sécurité des personnes, il y a lieu de prendre en compte la sécurité psychologique et affective. Le respect du programme peut représenter une forme de peur de l'enseignant par rapport à ses

compétences et ses capacités. Il se place là dans une attitude servile. L'établissement doit offrir des conditions de sécurité pour permettre aux enseignants de passer du statut « d'ouvriers spécialisés » (simples exécutants de programmes préexistants) à celui d'« ingénieurs » capables, au sein de leur spécialité, de concevoir, par un dialogue confiant avec leurs collègues, un plan de formation adapté aux élèves et au contexte.

Peut-on dire que la foi sécurise ? Il y a un risque de conformisme dans cette pensée. N'oublions pas que la foi est espérance. Lorsque Jésus nous dit qu'il est le Chemin, la Vérité et la Vie, il ne s'agit pas d'un terme mais d'un parcours, d'une marche. Il faut avoir l'audace qui permet d'avancer : avoir un point d'appui sur un pied (le roc) et mettre l'autre pied en mouvement (la barque instable), apprendre à s'appuyer sur du stable sans risquer la sclérose, oser aller de l'avant sans risquer la révolution, s'appuyer sur la société telle qu'elle est avec le potentiel humain actuel, pas sur celui du passé.

Les conditions de l'enseignement évoluent aussi. En Lorraine un établissement virtuel a été créé. Les cours sont donnés à distance et relayés par un enseignant de l'établissement d'accueil. Ainsi le professeur n'est plus en position frontale avec ses élèves, il se retrouve face à l'écran du même côté qu'eux. L'école évolue avec la société.

L'évolution se situe essentiellement :

- dans le rapport au temps. La transmission se place dans la durée, les jeunes sont dans l'instantanéité.
- dans le rapport à l'effort. Les jeux vidéo permettent une gratification immédiate en cas de réussite, et donnent la possibilité de recommencer indéfiniment en cas d'échec. A l'école la distance est maintenue entre le travail personnel et la gratification ou la sanction de la note.
- dans le rapport avec l'espace social. Les jeunes ne sont plus tenus de respecter certaines consignes en famille comme se taire à table ou demander la parole, contrairement à l'école.

Ainsi puisqu'il n'y a plus de respect des institutions, l'autorité de l'enseignant doit être naturelle, sans complaisance, et susciter le respect.

- Formation des enseignants :

Les récents chiffres publiés par l'O.C.D.E. ne sont pas bons. Il faut s'attendre à ce que le Ministère oriente désormais ses efforts vers le collège, après son travail sur l'école et le lycée.

Au niveau de la formation initiale, on constate que la mastérisation a tué la formation professionnelle. M. BERRUER rappelle la fonction originelle du pédagogue : serviteur qui prenait l'enfant par la main et le conduisait au maître (service de sécurité) et au retour lui faisait réciter le cours, ce qui permettait à l'enfant de s'approprier la connaissance. Ainsi le pédagogue accompagnait l'élève dans le savoir.

Actuellement on compte 13 000 candidats aux concours de l'enseignement privé et 3 000 étudiants en master professionnalisant (mis en place par les universités catholiques). C'est dommage que ces masters n'accueillent pas plus d'élèves car ils conjuguent un savoir faire

disciplinaire et un savoir faire professionnel. On a constaté qu'ils donnent de bons résultats aux concours, mais la difficulté réside dans le petit nombre d'universités qui les propose et l'éloignement des intéressés potentiels. Il faut donc s'employer à les faire connaître. Il faudrait aussi augmenter le budget de la formation initiale qui n'a pas bougé depuis 1991 et proposer une formation plus intense lors de l'année de prise de fonction.

On peut s'interroger également sur la possibilité qui pourrait être offerte à des professeurs arrivés aux $\frac{3}{4}$ de leur carrière de choisir une autre voie, parce que celle de l'enseignement ne leur correspond plus même s'ils ont été de bons professeurs dans le passé.

En période de restriction budgétaire, il faudrait mettre en place une plus grande autonomie des établissements dans la gestion de leur DHG pour avoir capacité à innover :

- consacrer 1 jour par mois à la formation,
- éviter que plusieurs professeurs enseignent le même programme (ex 3 professeurs d'histoire-géo pour 3 classes de Tle ES),
- répartir les moyens de façon plus juste (certains établissements en ont trop, d'autres pas assez)

Compte rendu effectué par Corinne TURIN